

Compte rendu du conseil municipal

du

16 octobre 2018

Absents :

- Roméo Da Silva - Raymond Burianne - Benjamin Nouvet

ORDRE DU JOUR :

Pont Vieux :

- Une rencontre avec les services de la DDT a eu lieu, elle a permis de préciser le projet. La réalisation d'une passerelle est conditionnée à une étude hydraulique.
- Concernant le financement , le dossier pour la fondation patrimoine a été fait ; on peut obtenir aussi une aide de la part du Crédit Agricole sous forme de mécénat,
- Le dossier sera présenté au niveau local et ensuite sur le plan national
- Le choix du maître d'œuvre doit être fait prochainement

Syndicat des eaux :

- le conseil donne son accord à la demande d'adhésion des communes de St Etienne du Vigan et de Rauret qui vont donc intégrer le syndicat des eaux.

Succession de Mme Jandot :

- Par testament Mme Jandot a donné à la mairie une somme pour l'entretien de sa tombe ; le Conseil Municipal accepte ce legs et prendra ses dispositions.
- Par testament, Mme Jandot a souhaité que la commune soit avertie de ce qu'elle léguait sa maison à Emmaus. Le conseil en prend donc acte.

Recrutement d'un maître d'œuvre pour l'éco-quartier :

- Mr Crison (C.A.U.E.) prépare le cahier des charges et le calendrier pour déposer l'appel d'offres . Le centre de gestion vérifiera, enverra les demandes de candidature , choisira plusieurs candidats . Une audition et une présentation du projet seront faites et un candidat sera choisi ; il pourra travailler avec les étudiants chargés d'étudier le projet.

Refacturation eau et électricité des chalets :

- 4 chalets ont été vendus, la vente du 5ème est en cours de réalisation.
- la consommation d'eau et d'électricité ont été réparties en fonction des ventes des différents chalets. Des compteurs individuels viennent d'être posés.

Indemnités du percepteur :

- Elle est versée pour l'aide apportée au percepteur pour la préparation du budget, la vérification de toutes les écritures comptables réalisées dans l'année.
- Le Conseil Municipal donne son accord avec 2 voix contre et 2 abstentions. M. Dufour percevra donc la somme de 308,73 euros (ancien percepteur) et M. Sagniard la somme de 154,00 euros

Demande de subvention de AFM Téléthon :

- Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité, à charge à chacun de faire un don individuel comme chacun le souhaite.

Manifestations à venir :

- Une animation à l'attention des enfants proposée par la bibliothèque se déroulera le samedi 8 décembre à 11 h.

Le repas des aînés :

- Il se déroulera le dimanche 9 décembre 2018 à la salle polyvalente.

Chèque cadeau fin d'année des employés communaux :

- Ils seront sous forme de Happy KDO et pourront être utilisés chez plusieurs commerçants du Puy ou des alentours. Le montant sera attribué en fonction du temps de travail.